

Conseil Communautaire du 16 Décembre 2019

Envoyé en préfecture le 14/01/2020

Reçu en préfecture le 14/01/2020

Affiché le

ID : 021-200006682-20191216-CC_19_093-DE

Date d'envoi de la convocation : 6 Décembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 93

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 76

Nombre de Procurations : 7

Nombre de Votants : 83

PRÉSIDENCE DE : M. Alain SUGUENOT

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Raphaël BOUILLET, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Anne DIEZ, Alexis FAIVRE, Philippe FALCE, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Marie-Laurence MERVAILLE, Marie-Laure RAKIC, M., Jean-Benoît VUITTENEZ, Gabriel FOURNIER, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Michel PICARD, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Philippe DIDAILLER, Michèle RODIER, Christophe MONNOT, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Vincent LUCOTTE, Chantal GAUTHRAY, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Jérôme FLACHE, Claude VANIER-CORON, Olivier MENAGER, Jean CHEVASSUT, Jacques FROTEY, Bernard NONCIAUX, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Claude MOISSENET, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jean MAREY.

Suppléants : M. Serge COULON (Suppléant de SANTENAY),
M. Jean-Paul BAILLY (Suppléant de SAVIGNY-LES-BEAUNE)

Délégués ayant donné procuration :

M. Thibaut GLOAGUEN à M. Jean-Benoît VUITTENEZ,
Mme Martine BOUGEOT à Mme M. Michel PICARD,
M. Patrick FERRANDO à Mme BERNARD-BRUNAUD,
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Philippe DIDAILLER,
Mme Patricia RACKLEY, à M. Jérôme FLACHE,
M. Philippe CESNE, à M. Jean-Pierre REBOURGEON,
M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

Délégués Absents non suppléés et non représentés :

Mmes et M. Frédéric CANCEL Justine MONNOT, Philippe ROUX, Antoine TRIFFAULT-MOREAU, Carla VIAL, Céline DANCER, Marc DENIZOT, Sandrine ARRAULT, Jérôme BILLARD, Thierry LAINE.

Secrétaire de séance : M. Alexis FAIVRE

CORCELLES LES ARTS / EBATY / MIMANDE : CREATION DES RESEAUX
D'ASSAINISSEMENT ET DE LA STATION D'EPURATION - RENOUELEMENT DES RESEAUX
D'EAU POTABLE

Monsieur Xavier COSTE, rapporteur, rappelle qu'en 2005, les schémas directeurs d'assainissement des Communes de CORCELLES-LES-ARTS, EBATY et CHAUDENAY ont conclu à la pertinence de l'assainissement collectif sur CORCELLES-LES-ARTS et EBATY, et d'un ouvrage épuratoire commun assurant également le traitement des effluents du réseau unitaire du hameau de MIMANDE.

Les zonages ont été arrêtés en 2006 par les Communes, avant la création de la Communauté d'Agglomération.

En 2011 et 2013, les Communes de CORCELLES et d'EBATY ont, chacune, après avoir reçu un avis favorable en Bureau Communautaire, adopté un nouveau Plan Local d'Urbanisme, intégrant le zonage collectif en assainissement.

Une première mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée par la Communauté d'Agglomération pour la réalisation des travaux d'assainissement, le marché a été résilié conformément à l'article 20 du CCAG PI à la fin de la phase Dossier de Consultation des Entreprises Assistance au Contrat de Travaux fin 2015.

Fin 2018, les 3 Communes ont été informées que le dossier de travaux (dossier technique et procédure de mise en concurrence) serait relancé en 2019 et que les travaux pourraient débuter en 2020.

Les crédits nécessaires à l'engagement de la maîtrise d'œuvre de cette opération ont été votés par le Conseil Communautaire au budget 2019.

Le rapporteur indique qu'il convient donc de valider le programme avant de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre.

Pour l'assainissement, le programme proposé prévoit donc la création d'un réseau séparatif d'assainissement sur les 2 Communes et le hameau de MIMANDE qui comprend :

- 330 branchements d'assainissement
- 6 000 ml de réseau d'assainissement gravitaire
- 7 postes de relevage
- 5 000 ml de réseau d'assainissement en refoulement,
- 1 station d'épuration de 1100 EH (équivalent-habitant).

Le montant estimé des travaux d'assainissement est de 3 466 700 € HT dont 2 692 700 € HT pour les réseaux, 655 000 € HT pour la station d'épuration et 119 000 € HT de frais annexes.

En ce qui concerne le réseau d'eau potable sur CORCELLES LES ARTS et EBATY, les installations datent très majoritairement des années 1950. Elles sont vétustes et leur renouvellement est pertinent au regard de la politique d'entretien du patrimoine communautaire.

Il est donc proposé d'optimiser le projet par la réalisation simultanée des travaux d'assainissement et d'eau potable.

Cette concomitance permettra de limiter les coûts d'études préalables et de maîtrise d'œuvre, mais également de terrassement et de réfection de chaussée, grâce à des travaux réalisés en tranchée commune.

Après réalisation des travaux sous maîtrise d'ouvrage communautaire, les Communes pourront procéder à la réalisation de leur programme de réfection de voirie en limitant la gêne occasionnée aux riverains, et en évitant les risques de rupture ultérieure de conduite et de branchements d'eau potable sous des voiries rénovées.

Le programme proposé est donc complété par des travaux sur le réseau d'eau potable qui comprennent le renouvellement de :

- 223 branchements d'eau potable
- 3 700 ml de canalisations d'eau potable

Le montant des travaux d'eau potable est estimé à 898 500 € HT.

Les sommes à mobiliser, au titre du budget d'eau potable en affermage, sont cohérentes avec les inscriptions habituelles au titre du renouvellement, sous réserve de leur étalement sur 3 exercices.

Le programme global de travaux s'établirait ainsi à 4 577 510 € HT, incluant les études annexes et la maîtrise d'œuvre.

L'ampleur des travaux proposés ci-dessus et récapitulés dans les annexes 1 et 2 jointes à la présente délibération, nécessitera une programmation pluriannuelle.

Après l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre et la phase de consultation des entreprises, les travaux pourraient être engagés fin 2020 et répartis sur trois années.

Les crédits correspondants à ces travaux feront l'objet d'une proposition dans le cadre du vote du prochain budget.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- VALIDE le programme proposé,
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès des organismes financeurs,
- AUTORISE le Président à lancer toute consultation relative à cette opération et à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

**Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**




Jean-François PONS

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen (www.telrecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »